



# LA GOUTTE D'E.A.U.\*

\* Elus. Associations. Utilisateurs.

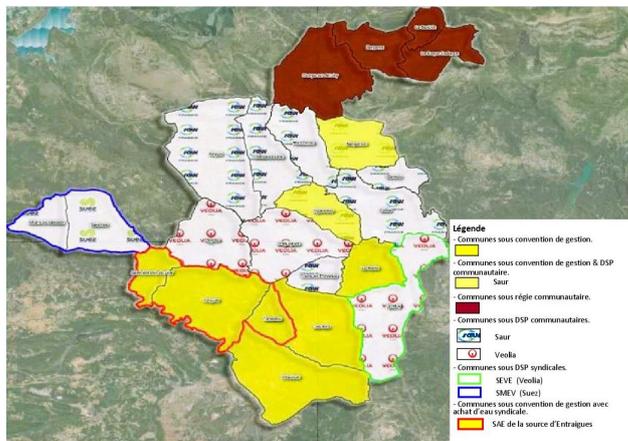
Page d'information trimestrielle N°3

septembre 2025

## 5 années de gestion de l'eau et de l'assainissement par la régie communautaire.

### 1. Gestion des ressources en eau.

2020



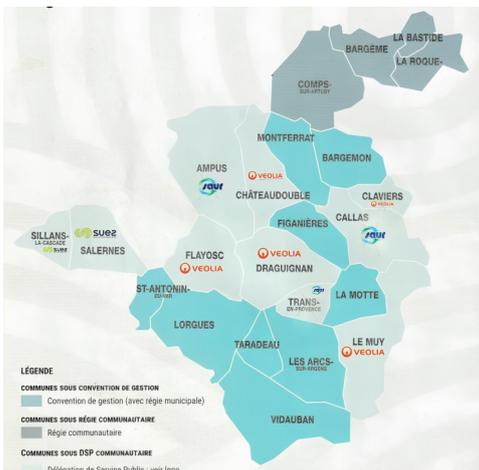
Depuis le transfert de compétence la régie communautaire a intégré en régie directe un grand nombre de ressources en eau qui étaient avant 2020 gérées en délégations (DSP) à des délégataires privés. À ce jour, les ressources de Draguignan et Flayosc demeurent gérées par Veolia, les ressources du Muy par le syndicat SEVE (Syndicat des Eaux du Var-EST) dont le prestataire est Veolia, celles de Salernes et Sillans la Cascade sont gérées par le syndicat SMEV (Syndicat Mixte des eaux du Verdon) dont le prestataire est Suez.

2025



### 2. Gestion de la distribution de l'eau.

2020



En 2020, les communes anciennement en régies communales ont rejoint la régie directe communautaire sous la forme d'une convention de gestion d'une durée maximale de 3 ans avant d'intégrer définitivement la régie (DPVa). Les communes anciennement en DSP ont été immédiatement intégrées en DSP communautaires. À ce jour les communes de Trans en Provence, Claviers, Ampus et tout récemment Sillans-la-Cascade ont rejoint la régie directe communautaire. En 2020, 41% des abonnés étaient gérés en régie et 59% en DSP. En 2025, il y a autant d'abonnés gérés en régie qu'en DSP.

2025



### 3. Gestion de l'assainissement (collectif).

2020



Comme pour l'eau, en 2020, les communes anciennement en régies communales ont rejoint la régie directe communautaire sous la forme d'une convention de gestion d'une durée maximale de 3 ans avant d'intégrer définitivement la régie (DPVa). Les communes anciennement en DSP ont été immédiatement intégrées en DSP communautaires. À ce jour les communes de Trans en Provence, Claviers, Ampus, Salernes et tout récemment Sillans-la-Cascade ont rejoint la régie directe communautaire. En 2020, 38% des abonnés étaient gérés en régie et 62% en DSP. En 2025, 51,5% des abonnés sont gérés en régie, 48,5% en DSP.

2025



### Cotisation 2025.

Nous sommes persuadés que votre intérêt est intact ou plus fort encore pour la défense très actuelle de l'eau. L'association œuvre sur cette problématique sur notre territoire pour la sauvegarde, l'utilisation et la gestion de l'eau.

Le montant de la cotisation annuelle est de 12€ (10€ en mars) La cotisation est notre ressource principale. Vous pouvez ainsi continuer à nous soutenir...

Vous pouvez régler soit :

- par chèque à l'ordre de Association cad'E.A.U., adressé à : chez Jean Bernard ALMÉLA, 296, Chemin Saint Michel. 83690 SALERNES
- par virement bancaire : Association "cad'E.A.U" IBAN : FR76 1910 6000 1243 6662 7630 308 BIC : AGRIFRPP891

